COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025 :

Représentants de l'administration :

Titulaires : Dominique POQUILLON (Présidente de Toulouse INP), Olivier GLÉNAT (Directeur Général des Services), Mihaela CAUSSIDERY (Directrice Générale des Services Adjointe - Directrice des Ressources Humaines)

Invités : Ghislaine BERTRAND (Vice-présidente Conseil d'Administration), Denis CAVERIBÈRE (Directeur Adjoint des Ressources Humaines), Brigitte SOR (Directrice des Systèmes d'Information et du Numérique), Cécile DAGUILLANES (Assistante du DGS).

Représentants des personnels élus :

Titulaires : Dominique DELEFORGE (CGT Ferc Sup), Laurence ELISSALDE (CGT Ferc Sup), Marion ALIGNAN (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Guillaume GENTILS (SNPTES UNSA ITRF.BI.O), Ronan GUIVARCH (SGEN-CFDT), Virginie VANDENBOSSCHE (SGEN-CFDT), Marc PANTEL (SGEN-CFDT).

Suppléants : Raphaël MAURIN (CGT Ferc Sup), Pierre ELYAKIME (SNPTES UNSA ITRF.BI.O).

Secrétaire Adjoint : Ronan GUIVARCH

Ordre du jour :

1. Validation CR du 3 juin et du 23 juin 2025 (vote)
2. Information Présidence (information)
3. Organigramme DSIN (vote)
4. Bilan des demandes expertises emplois (information)

La séance est ouverte à : 9h10

TOULOUSE INP • 6 allée Emile Monso - BP 34038 - 31029 Toulouse Cedex 4, France • +33 (0)5 34 32 30 00 • www.toulouse-inp.fr

Validation CR du 3 juin et du 23 juin 2025

Plusieurs représentants des personnels font remarquer des erreurs de forme et de sens dans les deux comptes rendus qui seront corrigés en conséquence.

Le comité social d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du CSA du 3 juin 2025, sous réserve des modifications demandées en séance.

Le comité social d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du CSA du 23 juin 2025, sous réserve des modifications demandées en séance.

Information Présidence

Protection sociale complémentaire (PSC)

La protection sociale complémentaire des agents de l'État a fait l'objet d'un marché et d'un appel d'offre nationaux qui ne concerne pas que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La MGEN a obtenu ce marché pour 5 ans dont la mise en place va se faire progressivement.

La communication aux agents sera faite par le prestataire par messagerie électronique, normalement un simulateur sera également mis à disposition des agents pour pouvoir évaluer les différentes options des contrats.

Une page dédiée a été créée sur Mercure. La MGEN devrait organiser une visioconférence d'information mais la date n'est pas encore fixée.

À partir du 21 octobre, les agents recevront individuellement un mail pour effectuer l'affiliation de manière individuelle sur le site de la MGEN : cette affiliation devra être effectuée par chaque agent avant janvier 2026 pour un début de contrat fixé au 1er mai 2026.

Cette affiliation est obligatoire mais il y aura des dérogations.

Les représentants du personnel font part des inquiétudes des agents : le simulateur officiel tarde à être déployé (existence de versions du simulateur proposée par des syndicats). Le délai est court pour faire un choix éclairé, bénéficier d'une assistance, poser des questions.

Dialogues d'orientation budgétaire

Ce travail a été engagé avec les composantes (écoles et unités de recherche) notamment par rapport au coût des services d'appui et de support des services centraux et communs : ces coûts sont souvent invisibilisés dans les composantes. Il était important d'avoir ces éléments pour le pilotage de l'établissement : un travail va être engagé pour montrer le budget de la masse salariale qui relève des titulaires, des CDI et des heures complémentaires (vacataires).

Des réunions ont été organisées avec chaque composante et leurs laboratoires associés en leur partageant l'ensemble des demandes qui avaient été faites. Le 22/09/25 a eu lieu la réunion des directeurs de composantes où a été partagé l'ensemble des demandes de toutes les composantes dans un objectif de transparence. Il est à la charge des directeurs de partager ces informations au sein de leur composante.

Ce travail étant très chronophage, il y a la nécessité de connecter les différents outils et de se doter d'un SID.

Comme chaque année, il y a beaucoup de demandes mais, plus que l'an dernier, nous sommes dans une période d'incertitude budgétaire nationale.

Il est rappelé l'importance de préserver une gestion saine de l'établissement. C'est ce qui permet de conserver une liberté dans nos choix et de réaliser ce que l'on décide. D'autres établissements sont passés sous la tutelle du rectorat, avec restriction de leur possibilité de choix.

Projet Centrale

Par une lettre du ministre datée du 05/09/25, le ministère enjoint à Toulouse INP de déployer une école Centrale dans l'établissement. Cette lettre a été partagée aux personnels de l'INP avec l'accord du rectorat. La gouvernance ne peut pas ignorer la demande du ministère mais est en droit de savoir quelle est sa demande car, pour l'instant, la lettre du ministre ne décrit ni les étapes ni le mode d'emploi à suivre. La Présidente rencontre aujourd'hui la Rectrice ESRI pour obtenir des informations complémentaires. La Présidente se refuse à communiquer sur des éléments qu'elle n'a pas et veut continuer à travailler dans le respect des instances ; son objectif est de ne pas surajouter du stress aux personnels.

La CGT Ferc Sup fait remarquer que la lettre du ministère n'a pas de valeur juridique car, d'après le code de l'éducation, la création d'une composante et le partage des ressources à l'intérieur d'un établissement, doivent être validés par le conseil d'administration de l'établissement. Même la création de TSE s'est déroulée dans ce cadre-là. Pour certains collègues, le fait d'avoir reçu cette lettre voulait dire que la décision de créer une école Centrale était actée.
La Présidente répond que le but de cette lettre du ministère est de mettre de la pression, la gouvernance ne veut pas rentrer dans ce jeu : il est important d'avoir des éléments de pilotage pour donner des faits et de rester dans une démarche scientifique.

Le SGEN-CFDT demande si le maire de Toulouse met aussi la pression sur la gouvernance de Toulouse INP.
La Présidente répond qu'il y a clairement une pression politique pour cette création de la part de Toulouse Métropole, ce qui a été réaffirmé lors de la réunion au ministère le 04/09/25.

Le SGEN-CFDT fait remarquer qu'à l'INP-ENSEEIHT, ce nouvel un « espoir » d'avoir une école Centrale bloque toute discussion sur le devenir pédagogique de l'école et notamment sur la création de nouveaux diplômes.
La Présidente répond qu'elle avait proposé à l'école, dès son élection, d'avoir un accompagnement de médiation pour trouver des solutions mais cela avait été refusé par l'ancien directeur de l'INP-ENSEEIHT.

Organigramme DSIN

Présentation faite par Brigitte Sor.

La principale évolution du service est que le pôle « infrastructures » (INFRA) va s'occuper d'outiller le pôle « support de proximité – usages du numériques » (SUN) pour ne plus avoir à reconfigurer les postes informatiques manuellement : cela avait été le cas lors de la cyberattaque et avait généré beaucoup de stress chez les techniciens de proximité.
Le pôle SUN va être beaucoup plus recentré sur la gestion du poste de travail classique, mais aussi sur l'accompagnement aux usages du numérique. Philippe Carol, nouvellement recruté, en devient le responsable et chaque campus est doté d'une équipe de proximité : 2 agents à l'INP-AgroToulouse, 4 à l'INP-ENSIACET, 3 à l'INP-ENSEEIHT, 2 à Labège et 2 à l'IMFT.

Pascal Bassoua remplace Alexei Stoukhov, décédé en décembre 2024 : il est à la fois directeur adjoint de la DSIN mais aussi responsable du pôle INFRA.
Le fait d'avoir positionné l'ingénierie du poste de travail dans le pôle INFRA crée quelques frustrations de la part des agents du pôle SUN : ce qui leur a été proposé est de se centrer sur l'accueil des utilisateurs, la prise en main des outils en période de rentrée et, lors des périodes moins chargées, ils auront la possibilité de participer à des projets du pôle INFRA ou du pôle « applications et service numérique » (ASN) : cela leur permettra d'évoluer et d'intégrer ces pôles.

Lors de la mise en place du schéma directeur du numérique, il y avait une réflexion sur le pilotage pour que l'information circule bien, que tout le monde soit associé aux décisions et que les remontées des besoins soient bien identifiées. Trois niveaux de responsabilité ont été identifiés :

- le côté opérationnel où sont analysés l'ensemble des projets pour affecter les ressources et définir les plannings (comité de pilotage),
- la partie stratégique qui permet de s'assurer que les projets menés sont bien en ligne avec la stratégie de la gouvernance de l'établissement (comité de direction numérique),
- 6 comités des utilisateurs des services numériques (un par école, à l'IMFT, à la Prépa et aux services centraux).

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O fait remonter des inquiétudes de la part du personnel concernant l'évolution de la DSIN :

- Sur la disparition de la partie ingénierie du poste de travail du pôle SUN et de la perte de compétences que cela engendre pour les agents de ce pôle,
- Sur le temps de réponse des agents sur les problématiques des postes de travail car ce ne seront plus les agents des pôles de proximité qui les géreront mais les agents du pôle INFRA,
- Sur la gestion managériale des référents de campus.

Sur le premier point, Brigitte Sor répond que les techniciens n'ont pas les compétences pour faire de l'ingénierie des postes de travail, c'est pour cela que cette mission relève du pôle INFRA. De plus, le passage à Windows 11 deviendra problématique si cela n'est pas automatisé.

La CGT Ferc Sup voudrait savoir comment les personnels ont été impliqués dans cette restructuration car certains personnels des pôles de proximité sont inquiets quant à leur évolution professionnelle et une dégradation de leur contexte de travail.
Brigitte Sor répond que l'évolution des fiches de poste des référents des pôles de proximité a été acceptée très positivement ; ces agents vont être accompagnés par le responsable de pôle. L'ancien responsable du site de l'INP-ENSIACET part sur d'autres missions, sur des projets en recherche.

La DRH ajoute que les agents du pôle SUN seront accompagnés pour mettre en avant leurs missions transversales, leur participation à des projets, lors des campagnes d'avancement. Cette fonction de référent de campus pourra également être valorisée via l'indemnitaire à travers le travail de cartographie des fonctions.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O demande si les missions des référents de pôle de proximité sont bien identifiées sur leur fiche de poste. Brigitte Sor répond par l'affirmative.

La DRH fait remarquer que la configuration actuelle détermine un responsable de pôle et non plus de responsables hiérarchiques par site car des dysfonctionnements importants ne permettaient pas la prise de décision au sein du pôle, homogène, en temps réel, et avec le même degré de réactivité par site. Donc le niveau hiérarchique a été relevé au niveau du pôle en espérant améliorer le fonctionnement, y compris avec l'apport des référents campus.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O fait remarquer que le fait que le responsable hiérarchique ne soit pas sur le même site que ses agents, va poser des problèmes pour la validation des congés. La Présidente répond que cela ne pose pas de problème lorsqu'un agent travaille pour deux composantes en enseignement et en recherche.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O demande si, lors de l'entretien professionnel d'un agent, le responsable de pôle sera accompagné par le référent de site car le responsable de pôle n'étant pas physiquement présent, risque de ne pas connaître le travail de l'agent. Brigitte Sor répond que l'agent peut le demander mais on ne peut pas imposer deux personnes lors d'un entretien professionnel. Le responsable du pôle SUN a déjà visité les différents sites et, de par son expérience, a l'habitude de manager un grand nombre de personnes.
La VPCA indique que la gouvernance prend en compte ces points de vigilance.

La CGT Ferc Sup fait remarquer que, par rapport à l'évolution de carrière des agents du pôle SUN, du temps doit leur être dégagé pour qu'ils puissent s'impliquer dans des projets et que cela doit être inscrit dans leurs fiches de poste. La VPCA répond que la charge des missions transverses ne doit pas être phasée en même temps que la rentrée.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O remarque que le responsable du pôle INFRA est également le directeur adjoint de la DSIN et voudrait savoir si un recrutement est prévu pour assurer cette fonction. Brigitte Sor répond que l'ancien responsable du pôle ne souhaitant pas poursuivre cette mission, le directeur adjoint de la DSIN assure désormais ce rôle, celui-ci ayant de l'expérience en transversalité. L'objectif est de faire émerger un nouveau responsable parmi les ingénieurs nouvellement recrutés ou parmi ceux déjà en place.

Le SNPTES UNSA ITRF.BI.O demande s'il est possible pour un agent du pôle SUN de passer au pôle INFRA. Brigitte Sor répond par l'affirmative, si l'agent est accompagné, formé et que cela est validé par les deux responsables de pôles.

Il est acté que soit ajouté sur l'organigramme la notion de référent campus et le recrutement en cours d'un responsable adjoint du pôle INFRA.

La visite de la DSIN, prévue dans le cadre de la formation spécialisée, permettra d'apprécier la mise en œuvre de l'organigramme.

Les représentants du personnel demandent une interruption de séance avant le vote.

Le comité social d'administration approuve l'organigramme DSIN avec 3 voix POUR (SGEN-CFDT), 1 voix CONTRE (CGT Ferc Sup) et 4 ABSTENTIONS (2 CGT Ferc Sup, 2 SNPTES UNSA ITRF.B.I.O.).

Bilan des demandes expertises emplois

Présentation faite par Mihaela Caussidery

Une discussion a lieu concernant la hausse des demandes de disponibilités et de détachements chez les enseignants-chercheurs : la VP CA indique qu'il y a eu ces dernières années des demandes de détachements de Toulouse INP vers l'ISAE-Supaéro. La gouvernance a rencontré il y a peu de temps la directrice de l'ISAE-Supaéro pour essayer d'améliorer la situation, que des limites soient posées à ces transferts. De plus, il n'y a pas de possibilité de stabilisation puisqu'il n'y a pas à l'ISAE-Supaéro de postes de corps d'enseignants. Il a été décidé que, pour des détachements arrivant à échéance prochainement, il pourrait être envisagé un retour dans l'établissement d'origine.

La DRH précise que la durée d'un détachement n'a pas de limite contrairement à la durée des disponibilités qui, sur toute la carrière, ne peut pas excéder 10 ans.

La DRH mentionne que les détachements peuvent aussi être une opportunité, en particulier concernant les détachements BIATSS car ils peuvent déboucher sur un recrutement. Il y a trois demandes de ce type en cours pour cette année à l'INP.

Questions diverses

La CGT Ferc Sup avait des interrogations concernant la gestion des CDD au Soft Skill Center de l'INP-ENSEEIHT sur l'absence de cdisation et le non-paiement d'heures supplémentaires.

La VP CA explique que, lors de la révision l'année dernière du référentiel d'équivalence horaire de service des enseignants chercheurs, Toulouse INP a décidé de l'appliquer également aux enseignants mais qu'il ne peut pas être appliqué aux CDD. L'établissement devant traiter équitablement l'ensemble des personnels ayant les mêmes missions, une forme réglementaire a été trouvée : un avenant au contrat de travail des CDD a permis d'intégrer un nombre d'heures et donc un volume financier correspondant à la mission. Le référentiel peut quant à lui s'appliquer aux CDI.
Il avait été décidé que toutes les heures complémentaires allaient être payées en octobre 2025.
Lors de la campagne d'emploi de cette année, des demandes de cdisation de CDD du Soft Skill Center ont été formulées mais n'ont pas été pas particulièrement soutenues par le directeur de l'INP-ENSEEIHT.
La gouvernance a décidé de temporiser les réponses aux demandes de cdisation le temps d'organiser le travail sur la création d'un département des langues au niveau INP et sur la mutualisation des personnels. Dans un premier temps sera traité le domaine des langues, cela pourra être étendu ensuite à d'autres domaines des sciences humaines et sociales. Il faudra que cette question soit statuée en 2026.

Toulouse, le 17/11/2025

Le Secrétaire de séance Ronan GUIVARCH

Signé électroniquement par : Dominique Poquillon
Date de signature : 17/11/2025
Qualité : La Présidente de Toulouse INP

La Présidente de Toulouse INP,
Dominique POQUILLON

Vous retrouverez l'ensemble des documents annexes sur le Porte-documents (Briefcase) de CSA sur PARTAGE.

Annexe 01a - Compte rendu du CSA du 3 juin 2025
Annexe 01b - Compte rendu du CSA du 23 juin 2025
Annexe 02a - Comitologie SDN - pilotage du numérique
Annexe 02b - Evolution de l'organisation DSIN
Annexe 02c - Organigramme DSIN
Annexe 03 - Présentation de l'expertise emploi 2026